



Aide aux bovins allaitants (ABA) - Références • Campagne 2015

Demande complémentaire à la demande d'aide pour la prise en compte d'un cas de force majeure ou de circonstance exceptionnelle intervenu entre le 1^{er} janvier et le 15 mai 2013 pour l'attribution de références

Ce formulaire doit être déposé à la DDT(M) au plus tard le 15 mai 2015. Aucun dépôt effectué après le 15 mai 2015 ne sera pris en compte pour l'allocation de références. Une telle situation pourrait conduire à ce que vous ne puissiez pas bénéficier de références en 2015.

✿ IDENTIFICATION

Nom et prénom ou raison sociale <hr/>		
N° Pacage <hr/>	N° SIRET <hr/>	N° de détenteur BDNI FR <hr/>

Je déclare avoir été impacté le [] par un cas de force majeure ou par une circonstance exceptionnelle qui a entraîné une baisse de mon cheptel bovin en raison (*cochez la case correspondant à votre situation*) :

- d'une incapacité professionnelle de longue durée,
- d'une catastrophe naturelle grave qui a affecté de façon importante la surface agricole de mon exploitation,
- de la destruction accidentelle des bâtiments de mon exploitation destinés à l'élevage,
- d'une épidémie affectant tout ou partie de mon cheptel,
- d'une attaque par un animal appartenant à une espèce protégée affectant tout ou partie de mon cheptel.

Je demande à ce que le nombre de vaches pris en compte pour la détermination de la référence dans le cadre des aides aux bovins allaitants soit celui détenu la veille du jour où l'événement est survenu.

Je certifie que les renseignements figurant dans la présente demande sont sincères et véritables.

Fait à : , le [] 2015

Signature

Le signataire est l'exploitant, ou le gérant en cas de forme sociétaire, ou tous les associés pour un GAEC



Campagne 2015



Notice explicative du formulaire de demande de prise en compte d'un cas de force majeure ou de circonstance exceptionnelle lors de la campagne 2013

ATTENTION

Pour que cette demande soit prise en compte, elle doit être parvenue à la DDT(M) au plus tard le 15 mai 2015 accompagnée des pièces justificatives. Aucun dépôt effectué après le 15 mai 2015 ne sera pris en compte pour l'allocation de références. Une telle situation pourrait conduire à ce que vous ne puissiez pas bénéficier de références en 2015.

Qu'est-ce qu'un cas de force majeure ou de circonstance exceptionnelle ?

Il y a force majeure ou circonstance exceptionnelle dans les seules situations suivantes :

- incapacité professionnelle de longue durée de l'agriculteur ;
- catastrophe naturelle grave qui a affecté de façon importante la surface agricole de l'exploitation ;
- destruction accidentelle des bâtiments de l'exploitation destinés à l'élevage ;
- épizootie affectant tout ou partie du cheptel de l'agriculteur ;
- attaque par un animal appartenant à une espèce protégée affectant tout ou partie du cheptel du producteur.

Quels sont les effets de la prise en compte d'un cas de force majeure ou de circonstance exceptionnelle ?

En règle générale, le calcul de la référence au titre des aides aux bovins allaitants se base sur le nombre de vaches détenues au 15 mai ou au 15 novembre 2013.

En cas de force majeure ou de circonstance exceptionnelle lors de la campagne 2013, le nombre de vaches pris en compte pour déterminer la référence dans le cadre des aides aux bovins allaitants se basera sur le nombre de vaches présentes en BDNI la veille du jour où l'événement exceptionnel est survenu.

Vous êtes concerné par ce formulaire si la **date de l'événement** est comprise entre le 1^{er} janvier 2013 et le 15 mai 2013. Le nombre de vaches pris en compte pour la détermination de la référence sera alors le nombre de vaches détenues la veille de la date de l'événement.

Vous n'êtes pas concerné par ce formulaire si la date de l'événement est postérieure au 15 mai 2013 :

- si la date de l'événement est comprise entre le 16 mai 2013 et le 15 novembre 2013 inclus, alors le nombre de vaches pris en compte pour déterminer la référence sera le nombre de vaches détenues le 15 mai 2013 ;
- si la date de l'événement a lieu à partir du 16 novembre 2013 inclus, cela n'a aucun impact sur votre référence.

Attention

Le cas de force majeure ou de circonstance exceptionnelle ne sera pris en compte que s'il impacte le nombre de vaches détenues en date du 15 mai ou du 15 novembre 2013.

Comment remplir ce formulaire ?

Vous devez cocher le cas de force majeure ou de circonstance exceptionnelle qui correspond à votre situation.

Date d'impact : La date à inscrire est la date à laquelle a eu lieu l'événement (ex : date de signature de l'arrêté préfectoral de déclaration d'infection en cas de tuberculose).

Qui signe le formulaire ?

Le formulaire doit être signé par l'agriculteur qui a été impacté par le cas de force majeure ou de circonstance exceptionnelle. S'il s'agit d'une forme sociétaire, le formulaire doit être signé par le gérant ou par tous les associés pour un GAEC.

PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE

Vous devez joindre conjointement à votre demande les pièces justifiant un cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles (sauf si la DDT(M) les a déjà reçues) :

- ➔ incapacité professionnelle de longue durée de l'agriculteur : attestation de la MSA ou d'un collège d'experts en assurance (l'incapacité professionnelle de longue durée doit être reconnue par un collège d'experts en assurances ou par la MSA - un bulletin d'hospitalisation, un arrêt de travail, un certificat médical ne sont pas des pièces justifiant une incapacité professionnelle de longue durée) ;
- ➔ catastrophe naturelle grave qui a affecté de façon importante la surface agricole de l'exploitation : copie de l'arrêté de reconnaissance de catastrophe naturelle ;
- ➔ destruction accidentelle des bâtiments de l'exploitation destinés à l'élevage : attestation de l'assurance ayant pris en charge le sinistre ;
- ➔ épizootie affectant tout ou partie du cheptel de l'agriculteur : copie de l'arrêté préfectoral de déclaration d'infection ;
- ➔ attaque par un animal appartenant à une espèce protégée affectant tout ou partie du cheptel du producteur : documents attestant cette attaque.